



Boncourt 26.3.2014

Intervention parlementaire

Motion N° 1094

Dépistage du cancer du colon : nous demandons au gouvernement l'introduction d'un programme de dépistage

Selon la décision du Département fédéral de l'intérieur (DFI) depuis le 1er juillet 2013 les examens de dépistage du cancer du côlon font partie des prestations à charge de l'assurance de base pour les personnes de 50 à 69 ans. Le cancer du côlon est le troisième cancer le plus fréquent et représente 11 % de toutes les maladies cancéreuses.

Le risque augmente fortement avec l'âge : 37 % des patients sont âgés de 50 à 69 ans au moment du diagnostic, 57 % ont 70 ans et plus. Avec environ 4100 nouveaux cas par année, le cancer du côlon se classe parmi les cancers les plus fréquents en Suisse. Avec plus de 1600 décès par an, c'est aussi l'un des plus meurtriers. Selon l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), 34 % des cancers de l'intestin diagnostiqués entre 2003 et 2008 dans la tranche d'âge des 50 à 69 ans avaient déjà atteint, au moment du diagnostic, un stade très avancé laissant peu d'espoir de guérison. Or, dépisté à ses débuts, le cancer du côlon a un pronostic favorable. Pour donner à toutes les personnes de 50 à 69 ans les mêmes chances d'être dépistées d'une part et pour déceler la maladie à ses débuts et abaisser la mortalité liée au cancer de l'intestin d'autre part, un programme de dépistage à l'instar du programme de dépistage du cancer du sein, est le meilleur moyen. Le dépistage opportuniste, c'est-à-dire le dépistage uniquement chez les personnes qui se présentent au cabinet du médecin n'a pas le même impact au niveau santé publique comme un dépistage systématique mis en place par les pouvoirs publics.

Aussi bien la FMH comme la Ligue suisse contre le cancer soutiennent les démarches à introduire de tels programmes. Il est en effet établi que le test de recherche de sang occulte dans les selles et la coloscopie sont des mesures les plus efficaces et les plus fiables pour dépister le cancer. Depuis 2013, l'assurance-maladie de base couvre en matière de dépistage un test de recherche de sang occulte dans les selles tous les deux ans ou une coloscopie tous les dix ans.

Les expériences faites à l'étranger confirment la position de la Ligue suisse contre le cancer et des sociétés spécialisées. L'Allemagne, par exemple, où le dépistage du cancer du côlon est remboursé par l'assurance-maladie depuis plusieurs années, a décidé récemment de passer d'un dépistage opportuniste à un dépistage systématique.

Actuellement seulement les cantons de Vaud et Uri ont des programmes pilotes de dépistage du cancer de l'intestin. Le canton du Jura a joué un rôle pionnier dans le dépistage du cancer du sein. Nous espérons que la RCJU fera de nouveau partie des pionniers en matière de dépistage du cancer du colon.

Pour ces raisons, le PLRJ demande au gouvernement l'introduction d'un programme de dépistage du cancer du colon dans la RCJU pour toutes les personnes de 50 à 69 ans.

Au nom du PLRJ : Demetrio Pitarich, député suppléant

